



COMMUNIQUÉ



La CGT tient à dénoncer le dumping social qui s'organise sur les chantiers et les gares de la SNCF.

En effet, dans le cadre des appels d'offres sur les activités de Nettoyage et de la Manutention Ferroviaire, le cas de la gare de Montpellier reflète les velléités du patronat et de son bras armé, l'UTP, d'organiser le dumping social.

En effet, comment accepter que la SNCF organise des appels d'offres et sous-traite à des entreprises n'appliquant pas la Convention Collective Nationale de la Manutention et du Nettoyage Ferroviaire ?

Cette situation inacceptable et sans précédent nous interpelle et crée toutes les conditions pour que les travailleurs de ces chantiers soient déstabilisés, tant sur leurs conditions sociales que d'emploi avec le risque in fine d'être licenciés !

Nos Fédérations demandent aux organisations patronales et à la SNCF de respecter :

- la Convention Collective Nationale de la Manutention et du Nettoyage Ferroviaire ;
- les emplois et l'organisation du travail avec des garanties sociales pour les salariés ;
- un réel dialogue social avec des IRP et les organisations syndicales représentatives.

La CGT ne laissera pas saborder une activité industrielle, avec ses métiers, ses emplois, ses compétences et son histoire pour des enjeux mercantiles suite à la réforme de 2018 instaurant la concurrence et la libéralisation dans le ferroviaire.

La CGT exige immédiatement que la SNCF fasse machine arrière, arrête le dumping social à travers Gares et Connexion et qu'une entreprise appliquant la CCN de la Manutention Ferroviaire soit retenue.

Concernant l'insertion des personnels en situation de handicap, ils ne doivent pas être instrumentalisés pour licencier d'autres salariés ou réduire leurs droits.

Les travailleurs handicapés doivent être embauchés dans les entreprises de nettoyage et à la SNCF sur des postes adaptés.

Montreuil, le 14 janvier 2022